

**Objet : 56e Foire Internationale à la Photo de Bièvres – Dimanche 2 juin 2019**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions du Marché des Artistes qui se tiendra le **dimanche 2 juin 2019**, dans le cadre de la Foire Internationale de la Photo à Bièvres, parallèlement au Marché de l'Occasion et des Antiquités et au Marché du Neuf et des Services. Nous serons heureux de vous compter parmi les exposants.

Vous trouverez ci-joint le nouveau règlement du Marché des artistes dont vous devez prendre connaissance ainsi que le bulletin d'inscription à nous renvoyer rapidement (nombre limité d'emplacements) signé, daté et accompagné du paiement correspondant à votre réservation.

Attention, pour veiller à la qualité artistique du Marché des artistes, les photographes n'y ayant jamais exposé devront, avant de réserver un stand, envoyer une sélection de leurs images par courriel, donner l'adresse de leur site photographique ou encore présenter une sélection de leurs images lors d'une réunion au **Photoclub Paris Val-de-Bievre** à Paris un *jeudi soir* à partir de 20 heures 15.

Vous recevrez la confirmation de votre inscription par email. Un courrier vous sera ensuite envoyé vous indiquant l'emplacement de votre stand et vous donnant toutes les instructions utiles, ainsi que votre « carte d'exposant », les plans d'accès au parking exposants et au parking visiteurs qui est desservi par des navettes gratuites.

Pendant la Foire, des prix sont attribués aux meilleurs auteurs par un jury, cette année présidé par Dimitri Beck, directeur de la photographie chez Polka. Tout exposant participe *de facto* à ce concours, richement doté. La remise des prix aura lieu le dimanche à 15h, à l'entrée de la Foire. Les lauréats seront invités à fournir au Photoclub les fichiers numériques des photos primées qui seront affichées sur le site web de la Foire avec un lien vers leur site. Nous demandons aussi aux lauréats du Grand prix et du prix du jeune photographe de nous fournir un fichier haute définition, libre de droits, pour la seule utilisation de la promotion de leur prix et de la Foire.

Vous aurez aussi, outre les divers marchés, la possibilité d'assister aux conférences des Rencontres de Bièvres, de visiter les expositions, profiter des lectures de portfolio (sur inscription) et de nombreuses autres animations. Consultez le site de la Foire : <http://www.foirephoto-bievre.com> pour plus de détails.

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations.

En espérant vous compter parmi nous, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les plus cordiales.

Pour le Photoclub Paris-Val-de-Bievre



Marie Jo Masse  
Responsable du Marché des Artistes

## Règlement du Marché des artistes

Le Marché des artistes est organisé tous les ans à Bièvres par le Photoclub Paris Val-de-Bievre avec l'aimable concours de la Ville de Bièvres.

Tout exposant s'engage à respecter ce règlement.

- I. Il est demandé aux primo exposants de présenter un portfolio avant inscription en venant à une séance d'analyse organisée par le Club, en rencontrant le ou la responsable du marché des artistes ou une personne désignée par ses soins ou en lui envoyant un portfolio numérique.
- II. **Les exposants peuvent installer leur matériel d'exposition et mettre en place leurs œuvres à partir du dimanche à 7 heures et doivent avoir fini à 9 heures.**
- III. Ils doivent décharger rapidement leur matériel et déplacer ensuite leur voiture dans le parking qui leur est réservé, et ce avant 9 heures, le stationnement étant interdit aux abords de la Foire. Les véhicules des contrevenants seront enlevés. Pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules est interdite à l'intérieur du périmètre de la Foire pendant les heures d'ouverture au public.
- IV. Les exposants s'engagent à ne pas démonter leur stand avant 18 heures le dimanche.
- V. Pour des raisons de sécurité et de réglementation, l'espace utilisé par la Foire internationale de la photo est le seul à pouvoir être occupé pour la vente.-
- VI. **Les exposants ne sont autorisés à présenter et vendre que leurs œuvres et dérivés, à l'exclusion de tout matériel, et ce uniquement le dimanche de 9 à 18 heures.**
- VII. Les œuvres exposées et le matériel associé sont sous l'entière responsabilité des exposants. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'incident ou de vol.
- VIII. Les exposants souhaitant utiliser de l'électricité ou une table de 4m doivent le demander lors de leur inscription et prévoir une allonge électrique conséquente.
- IX. Chaque exposant reçoit un accusé de réception de sa demande de réservation courant avril, de préférence par courriel (adresse à fournir). La confirmation de sa réservation avec le numéro de son stand, un plan avec son emplacement, les consignes d'installation ainsi que le plan localisant le parking réservé aux exposants sont envoyés courant mai. Il est strictement interdit d'occuper un espace sans l'accord des organisateurs. Ceux qui transgresseraient cette disposition s'exposeront à être expulsés, au besoin par la force publique. Il est demandé à chaque exposant de justifier de son inscription par présentation de son reçu d'inscription à un délégué accrédité par les organisateurs. Toute annulation de réservation dans la semaine qui précède la Foire ne donne lieu à aucun remboursement.
- X. L'usage de la sonorisation est réservé exclusivement aux organisateurs de la Foire et aucune autre sonorisation n'est autorisée.
- XI. **Chaque exposant s'engage à restituer son emplacement propre au moment du départ.** Des sacs poubelles sont distribués à cet effet. Les exposants les déposent, après usage, dans les poubelles situées aux extrémités des allées, au plus tard le dimanche à 19 heures. Le matériel des stands du Marché des artistes est remis à disposition le dimanche soir, en l'état d'origine. Toute détérioration est facturée.
- XII. L'expulsion pour non-respect du règlement de la Foire prive l'exposant de tout droit à remboursement des sommes versées. Le fait d'avoir occupé un stand, pendant plusieurs années consécutives, ne constitue pas un droit acquis pour l'avenir.

## Bulletin d'inscription Marché des Artistes

Association/Indépendant* : <input type="text"/>	
Responsable du stand* : <input type="text"/>	
Adresse* : <input type="text"/>	
Ville* : <input type="text"/>	Code postal* : <input type="text"/>
Tél* : <input type="text"/>	E-mail* : <input type="text"/>
Site Internet : <input type="text"/>	Branchement électrique <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<i>Dans le cadre des prix attribués aux jeunes photographes, veuillez cocher la case ci-contre si vous avez moins de 30 ans</i>	<input type="checkbox"/> Moins de 30 ans
Table de plus de 2 m <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	

Souhaite l'attribution d'un stand où il présentera *uniquement ses photographies et dérivés*, aucun matériel ne pouvant être vendu sur les stands du Marché des Artistes. Pour le matériel, voir le Marché des occasions et antiquités photographiques.

**Participation aux frais** : pour un stand (module de base de 4 m x 2 m) (table 2m + toit compris) : **100 Euros** (H.T. étant dispensé de T.V.A.)

**JE JOINS IMPERATIVEMENT A MA DEMANDE DE RESERVATION** une copie de l'ordre de virement effectué ou un chèque à l'ordre du *Photoclub Paris Val-de-Bievre*.

Société Générale Paris Denfert / IBAN : FR 76 3000 3032 8000 0509 9898 409 / BIC : SOGEFRPP

### En vous inscrivant au marché des artistes :

- vous consentez explicitement à ce que les informations personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses e-mail, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs de l'exposition à des fins associées à cette manifestation. Vous pouvez exercer vos droits par un courrier postal adressé au Photoclub Paris Val-de-Bievre, 28 ter rue Gassendi, 75014 Paris, France.
- vous vous engagez à respecter le règlement joint.

DATE

et

SIGNATURE



**Bulletin d'inscription à retourner très rapidement** (places limitées).

Le cas échéant, merci de nous indiquer le ou les noms des artistes avec qui vous partagerez le stand.  
Si vous avez un emplacement préféré, nous essaierons d'en tenir compte dans la mesure du possible


Montage de la Foire : le dimanche à partir de 7 heures. Démontage à partir de (et pas avant) 18 heures.

Pour tous renseignements, contactez le : **Photoclub Paris Val-de-Bievre**

28 ter, rue Gassendi 75014 PARIS / ☎ 01 43 22 11 72 Fax : 01 43 22 11 12

secretariat@photo-bievre.org / Site : <http://www.foirephoto-bievre.com>

Secrétariat ouvert du mercredi au vendredi de 15 heures à 19 heures, le samedi de 14 heures à 18 heures.